

# Code de vie et règlements

Tous les cours débutent dans la semaine du 20 janvier 2020.

SAUF pour les cours d'espagnol qui débutent dans la semaine du 3 février 2020.

POUR les cours de danse SVP, vous référer au calendrier remis en début de session.

- Code de vie :

**Respect de soi** (ex : porter des vêtements décents et adaptés aux activités pratiquées, ne tolérer aucune forme de violence ou d'intimidation)

**Respect des autres** (ex : employer un langage poli et respectueux, ne pas briser le bien d'autrui)

**Respect du groupe** (ex : favoriser un climat d'appui mutuel et de solidarité)

**Respect du matériel** (ex : ne pas détruire ou endommager le matériel et l'équipement mis à votre disposition,)

**Respect de l'environnement** (ex : ne pas laisser traîner ses déchets, tenir les lieux propres et en bon état)

- Il est interdit de se stationner dans aucune des cours d'école
- Afin de maintenir nos installations propres et salubres, il est interdit de s'introduire dans les locaux (ou gymnase) avec des bottes ou des chaussures souillées. Prière de vous munir de chaussures propres et appropriées pour votre activité. Pour les activités qui se déroulent au Centre Pierre-Bernard, l'aire d'attente est balisée par des bancs suédois. SVP, respecter cette directive afin qu'on maintienne la bonne entente avec la direction de l'école.
- Il est strictement interdit de fumer dans les locaux et les gymnases. Les bouteilles de verre sont aussi interdites.
- Aucune personne n'est autorisée à vendre ou à solliciter sans autorisation écrite de la direction.
- Nous gardons les objets trouvés pour la durée de la session seulement. Nous disposons des objets non réclamés au terme de chaque session.
- Nous ne sommes pas responsables des pertes ou vols dans nos locaux.
- Chaque participant se doit d'aider le spécialiste pour remettre les locaux en ordre à la fin de chaque activité (tapis de sol, table, filets de badminton, ballons...)
- Chaque participant doit avoir complété un formulaire d'inscription et payé les droits d'activités pour participer à une activité.
- Aucun remboursement ne sera émis après la 1<sup>ère</sup> semaine d'activité...seule une note de crédit est remise (valable un an, pour l'inscription à une activité lors d'une session ultérieure).
- Toute personne (**parent ou enfant**) qui enfreint le code de vie (cité ci-haut) peut être expulsée de l'activité à laquelle elle est inscrite, et ce, sans remboursement ou se voir refuser l'accès à nos installations.
- **Pour des raisons de sécurité et de gestion de groupe, aucun spectateur n'est admis durant l'activité (ni dans le local, ni dans le gymnase), à moins d'avis contraire de la part du spécialiste (activité de taekwon-do ou partie parents/enfants, par exemple) respecter leurs choix s.v.p. merci.**
- Les annulations d'activités vous sont communiquées via courriel, d'où l'importance de nous le transmettre.
- 10% frais administratifs sur tout remboursement. Aucun remboursement après le 26 janvier 2020. Après cette date, des notes de crédit sont émises.
- Frais administratifs de \$20 applicables sur tout changement de cours après le début de la session.
- Il y a tenue des activités, même lors des journées pédagogiques, à l'exception des activités offertes en parascolaire. Occasionnellement, des annulations peuvent survenir à cause de demande provenant des directions d'école.
- Aucune activité ne se déroulera du 2 au 6 mars (semaine de relâche scolaire), du 10 au 13 avril (Week-end de Pâques) et le 18 mai (Fête des Patriotes).
- Les dates de fin de session seront affichées dans les installations, disponibles aussi auprès des préposés à l'accueil ou des professeurs et enfin, sur notre site internet ou sur notre page Facebook.
- Toute plainte ou commentaire peut être formulée par courriel à [Loisirs\\_Ste\\_Claire@hotmail.com](mailto:Loisirs_Ste_Claire@hotmail.com).
- Points de service :
  - Chez-Nous de mercier – 7958 Hochelaga (porte principale)
  - Centre Liébert (école Ste-Louise de Marillac) – 8100 Marseille (porte principale)
  - Centre Pierre-Bernard (école internationale La Vérendrye) – 3055 Mousseau (porte principale)
  - Centre Ste-Claire – 8695 Hochelaga, suite 201 (2<sup>e</sup> étage)
  - Centre Boucher-de-la-Bruère – 7760 Lafontaine (porte sur St-Just)
  - Centre St-François d'Assise – 2160 Liébert (porte stationnement)